

N° 7836¹²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020
sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19**

* * *

AVIS DE LA FEDERATION DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS

(9.6.2021)

Soucieux d'offrir à nos patients une prise en charge de qualité ainsi qu'un environnement de travail sûr au personnel médico-soignant et hospitalier – tenant compte des impératifs rendus nécessaires par la Pandémie COVID-19 – la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL), ensemble avec ses établissements membres, salue que le législateur se propose de fixer un cadre légal à cet effet, notamment par la mise en place d'un système de tests autodiagnostiques obligatoires pour les professionnels hospitaliers, les prestataires de services externes et pour les visiteurs (sauf preuve d'une vaccination ou d'un rétablissement).

Cette démarche législative nous conforte dans notre approche de qualité, de minimisation des risques et de bonnes pratiques déjà en place dans nos établissements hospitaliers.

Bertrange, le 9 juin 2021

